

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2944

5 décembre 2012

### SOMMAIRE

ACRON Wien West A3 S.A. ....	141270	SVA Multihedge S.C.A. ....	141268
Apollo HoldCo S.à r.l. ....	141300	Svenska Handelsbanken S.A. ....	141268
ÄVWL Japan Real Estate S.à r.l. ....	141306	TDR FS Co S.à r.l. ....	141275
Big Grizzly S.A. ....	141299	Tebanez S.A., SPF ....	141275
Boels Luxembourg GmbH ....	141311	Terra Nobilis S.A. ....	141267
Carbon Trade & Finance SICAR S.A. ....	141283	The Century Fund SICAV ....	141269
Carla Immobilière S.à r.l. ....	141299	Theia SICAV SIF ....	141277
Citée Car ....	141294	The Sixth Belfry Properties (UK) S.A. ....	141277
Dragon Noir Invest S.à r.l. ....	141299	Tiden Capital S.à r.l. ....	141269
Du Château S.A. ....	141301	Timbercreek Real Estate Fund ....	141269
Finance-Placements (Luxembourg) S.A. ....	141273	TLW Investment S.A. ....	141282
GT Solutions s.à r.l. ....	141305	T & M Company S.à r.l. ....	141266
Homac Aviation Services S.A. ....	141275	TMK Bonds SA ....	141282
Homac Executive S.A. ....	141275	Todev S.A. ....	141292
International Paper Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	141278	Todev S.A. ....	141293
Lead Luxembourg 2 S.à r.l. ....	141311	Toiture Moderne N.E. Sàrl ....	141293
Point Truck Sàrl ....	141305	Toiture Moderne S.à r.l. ....	141293
Sisvel International ....	141266	Topafives 1 S.à r.l. ....	141273
SKOK Holding S.à r.l. ....	141266	Traditional Fine Engraving S.A. ....	141294
SMSD Linéa Uomo S.à r.l. ....	141266	Transfinco S.A.H. ....	141298
SNF S.A., SICAV-SIF ....	141267	T-Services S.A. ....	141292
Société Luxembourgeoise de Transports Sàrl ....	141267	Tung Luxembourg S.A., SPF ....	141273
SOFAZ RE Europe Holding S.à r.l. ....	141283	TV GFI Holding Company S.à r.l. ....	141300
Sofinvest Real Estate S.à r.l. ....	141268	Unima S.A. ....	141301
Solupa S.A. ....	141266	United Re (Europe) ....	141305
Sos-Iso S.à r.l. ....	141268	UPA - Union des Propriétaires d'Avions ....	141306
Star Trade ....	141267	Vecoflex S.à r.l. ....	141312
		Vectorline Capital Management & Consulting S.à r.l. ....	141311

**Sisvel International, Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 38.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SISVEL INTERNATIONAL*

Référence de publication: 2012146600/10.

(120193150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

---

**SKOK Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 87.011.472,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 133.842.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2010 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 1<sup>er</sup> juillet 2011, sous la référence L110102241, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Référence de publication: 2012146601/13.

(120192514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

---

**SMSD Linéa Uomo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 118, rue de l'Alzette.  
R.C.S. Luxembourg B 43.643.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012146602/10.

(120192475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

---

**Solupa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 61.548.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Référence de publication: 2012146607/10.

(120192675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

---

**T & M Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6580 Rosport, 26, route d'Echternach.  
R.C.S. Luxembourg B 138.791.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012146615/10.

(120192584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

---

**SNF S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 164.093.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société prise en date du 29 juin 2012 les décisions suivantes:

- de prendre acte de la démission de Monsieur Jean-Marc DELMOTTE de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 26 Janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Référence de publication: 2012146603/13.

(120192509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

---

**Société Luxembourgeoise de Transports Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 76.666.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012146604/14.

(120192932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

---

**Star Trade, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 89.749.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 25 octobre 2012 que le siège social de la société a été transféré du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Référence de publication: 2012146610/12.

(120193123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

---

**Terra Nobilis S.A., Société Anonyme Soparfi.**

R.C.S. Luxembourg B 148.000.

Suite à la résiliation du contrat de domiciliation en date du 9 novembre 2012, la fiduciaire Jean-Marc FABER S.à.r.l., agissant en sa qualité d'agent domiciliataire, déclare que le siège social de la société TERRA NOBILIS S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 148 000, n'est plus situé au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2012146627/15.

(120193003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

---

**Sofinvest Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 158.414.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Un administrateur

Référence de publication: 2012146605/11.

(120192582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

---

**Sos-Iso S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 73, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SOS-ISO S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012146608/11.

(120192653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

---

**SVA Multihedge S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 137.571.

*Extrait des résolutions prises par la nouvelle assemblée générale ordinaire du 8 novembre 2012*

- Le renouvellement du mandat de Deloitte S.A., 560 rue de Neudorf, Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013, est approuvé.

A la date du 8 novembre 2012, le Gérant est:

SVA MULTIHEDGE, ayant son siège social au 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

*p.o. Le Conseil d'Administration*

Union Bancaire Privée (Europe) S.A.

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2012146613/18.

(120192835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

---

**Svenska Handelsbanken S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 15.992.

*Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'Administration du 15 septembre 2012.*

Le Conseil d'Administration a accepté la démission de Mr Jean-Luc DEBRY et la nomination de Mme Peggy PAUL au poste de Directeur, délégué à la gestion journalière, avec adresse professionnelle au siège de la Société, et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Référence de publication: 2012146614/11.

(120192408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

---

**The Century Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 84.881.

—  
*Extrait des Décisions prises lors de L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 15 octobre 2012*

*Composition du Conseil d'Administration*

Il a été décidé d'approuver la réélection de Monsieur Giorgio Ricchebuono, Monsieur Gustave Stoffel, Monsieur Gianluca Trombi, Monsieur Emile De Demo et Monsieur Massimo Amato en tant qu'Administrateurs de la Société pour un an, avec pour échéance l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en octobre 2013.

Au 15 octobre 2012 le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- \* M. G. Ricchebuono (Président du Conseil d'Administration)
- \* M. G. Stoffel
- \* M. G. Trombi
- \* M. E. De Demo
- \* M. M. Amato

*Auditeurs*

Il a été décidé de réélire Ernst and Young en tant que réviseur d'entreprises pour un an, avec pour échéance l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 novembre 2012.

THE CENTURY FUND SICAV

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

*Agent Domiciliaire*

Référence de publication: 2012146616/26.

(120192969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

---

**Tiden Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 108.668.

—  
 Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 09 novembre 2012.

Référence de publication: 2012146618/11.

(120192768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

---

**Timbercreek Real Estate Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 144.640.

—  
 Les statuts coordonnés au 31/10/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 09/11/2012.

Me Cosita Delvaux

*Notaire*

Référence de publication: 2012146619/13.

(120193010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

---

**ACRON Wien West A3 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 34.465.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 171.484.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of ACRON Wien West A3 S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme), having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.484 (the Company),

which has been incorporated pursuant to a deed of undersigned notary on September 13<sup>th</sup>, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2551, dated October 13<sup>th</sup>, 2012, whose articles of association have been amended for the last time by a deed passed by the undersigned notary on October 18<sup>th</sup>, 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Articles),

the company named ACRON Lux Invest S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.659 duly represented by Mr. Cristian Canis and Mr. John Wantz, here represented by Mr. Cristian CANIS, manager, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney signed on October 24<sup>th</sup>, 2012

Hereinafter the appearing as the Shareholder.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. Currently, the Shareholder holds thirty-one thousand (31,000) shares in the share capital of the Company;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of thirty-four million four hundred and thirty-four thousand euro (EUR 34,434,000) in order to bring the Company's share capital from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) to thirty-four million four hundred and sixty-five thousand euro (EUR 34,465,000) by the issuance of thirty-four million four hundred and thirty-four thousand (34,434,000) new shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

2. Release of the capital increase mentioned under item 1 above by a cash contribution in the amount of thirty-four million four hundred and thirty-four thousand euro (EUR 34,434,000).

3. Subscription of the new shares by the current sole shareholder, ACRON Lux Invest S.a r.l., by payment in cash.

4. Subsequent amendment to article 3 paragraph 1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1 above and deleting of paragraph 2 and 3.

5. Amendment to the shareholders' register of the Company.

6. Miscellaneous.

III. The following resolutions have been taken:

*First resolution*

The Shareholder resolves to increase the Company's subscribed share capital by an amount of thirty-four million four hundred and thirty-four thousand euro (EUR 34,434,000),

in order to bring the Company's share capital from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) to thirty-four million four hundred and sixty-five thousand euro (EUR 34,465,000),

by the issuance of thirty-four million four hundred and thirty-four thousand (34,434,000) new shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

*Second resolution*

The Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

Acron Lux Invest S.a r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to thirty-four million four hundred and thirty-four thousand (34,434,000) shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one euro (EUR

1), so that the amount of thirty-four million four hundred and thirty-four thousand euro (EUR 34,434,000) is at the free disposal of the Company.

The evidence of the contribution in cash of an amount of thirty-four million four hundred and thirty-four thousand euro (EUR 34,434,000) has been given to the notary by a blocking certificate.

The Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the capital increase, as follows:

SHAREHOLDERS	NUMBER OF SHA- RES
Acron Lux Invest S.à r.l. ....	34,465,000
Total: .....	34,465,000

#### *Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholder resolves to amend article 3, paragraph 1 of the Articles and to delete paragraph 2 and 3, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 3.** The share capital is set at thirty-four million four hundred and sixty-five thousand euro (EUR 34,465,000), represented by thirty-four million four hundred and sixty-five thousand (34,465,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares."

#### *Fourth resolution*

The Shareholder resolves to amend the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grant power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Pandomus to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company.

#### *Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 6500.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

### **Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendundzweölf, am vierundzwanzigsten Oktober.

Vor der unterzeichneten Notarin Martine SCHAEFFER mit dem Amtssitz in Luxemburg:

Für eine außerordentliche Generalversammlung des alleinigen Aktionärs der ACRON Wien West A3 S.A., eine Aktiengesellschaft und mit Sitz in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, unter der Nummer B 171.484 (die Gesellschaft),

gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch die unterzeichnete Notarin, vom 13. September 2012, veröffentlicht im Mémorial C du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), am 13. September 2012, Nummer 2551. Die Statuten der Gesellschaft wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch die unterzeichnete Notarin, vom 18. Oktober 2012 geändert, noch nicht im Mémorial C veröffentlicht.

Ist erschienen:

ACRON Lux Invest S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung und mit Sitz in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, unter der Nummer B 164.659, rechtmäßig vertreten durch Herrn Cristian Canis und Herrn John Wantz, hier vertreten durch Herrn Cristian CANIS, Kategorie A Verwaltungsrat, beruflich ansässig in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt am 24. Oktober 2012 (der Aktionär).

Die vorbenannte Vollmacht, nach „ne varietur“ Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und der amtierenden Notarin, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Aktionär hat sodann die unterzeichnete Notarin ersucht, folgendes in die Urkunde aufzunehmen:

I. Gegenwärtig hält der Aktionär alle einunddreißigtausend (31.000) Aktien der Gesellschaft.

II. Die Tagesordnung lautet wie folgt:



1. Erhöhung des gezeichneten Gesellschaftskapitals der Gesellschaft um es von seinem derzeitigen Betrag von einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) auf vierunddreißig Millionen vierhundertundfünfundsechzigtausend Euro (34.465.000,- EUR), durch die Schaffung von vierunddreißig Millionen vierhundertundvierunddreißigtausend (34.434.000) neuen Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR), zu.

2. Ausgabe der unter Punkt 1 genannten Kapitalerhöhung in Bar von vierunddreißig Millionen vierhundertundvierunddreißigtausend Euro (34.434.000,- EUR).

3. Zeichnung der neuen Aktien durch den gegenwärtigen alleinigen Aktionär, ACRON Lux Invest S.à r.l., durch Bareinzahlung.

4. Entsprechende Abänderung von Artikel 3, Absatz 1 der Satzung um die unter Punkt 1 genannte Kapitalerhöhung wiederzugeben sowie Streichung der Absätze 2 und 3.

5. Abänderung des Aktienregisters der Gesellschaft.

6. Verschiedenes.

III. Sodann werden folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Der Aktionär beschließt das gezeichnete Gesellschaftskapital um einen Betrag von vierunddreißig Millionen vierhundertundvierunddreißigtausend Euro (34.434.000,- EUR) zu erhöhen,

und somit es von einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) auf vierunddreißig Millionen vierhundertundfünfundsechzigtausend Euro (34.465.000,- EUR) zu bringen,

durch Schaffung von vierunddreißig Millionen vierhundertundvierunddreißigtausend (34.434.000) neuen Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR).

#### *Zweiter Beschluss*

Der Aktionär beschließt folgende Zeichnung und Einzahlung der Kapitalerhöhung anzunehmen:

#### *Zeichnung - Einzahlung*

Acron Lux Invest S.à r.l., vorgenannt, und vertreten wie oben erwähnt, erklärt die vierunddreißig Millionen vierhundertundvierunddreißigtausend (34.434.000) Aktien zu zeichnen und vollständig in bar einzuzahlen, zu einem Nennwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie, sodass der Betrag von vierunddreißig Millionen vierhundertundvierunddreißigtausend Euro (34.434.000,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht.

Der Nachweis über die Bareinzahlung des Betrages von vierunddreißig Millionen vierhundertundvierunddreißigtausend Euro (34.434.000,- EUR) wurde dem Notar erbracht durch eine diesbezügliche Bankbescheinigung.

Der Gesellschafter beschließt dass die Aktien somit wie folgt gehalten werden, nach Kapitalerhöhung:

AKTIONÄRE	ANZAHL DER AKTIEN
ACRON Lux Invest S.à r.l. . . . . .	34.465.000
Gesamt: . . . . .	34.465.000

#### *Dritter Beschluss*

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse, beschließt der Aktionär Artikel 3, Absatz 1 der Satzung abzuändern, sowie Absatz 2 und 3 zu streichen, wonach der Artikel wie folgt lautet:

„ **Art. 3.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt vierunddreißig Millionen vierhundertundfünfundsechzigtausend Euro (34.465.000,- EUR), eingeteilt in vierunddreißig Millionen vierhundertundfünfundsechzigtausend (34.465.000) Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien zurückkaufen.“

#### *Vierter Beschluss*

Der Aktionär beschließt, das Aktienregister der Gesellschaft gemäß den durchgeführten Änderungen abzuändern und jeden einzelnen Geschäftsführer der Gesellschaft und/oder jeden Angestellten von Pandomus zu ermächtigen im Namen der Gesellschaft die neuen Aktien im Aktienregister der Gesellschaft einzutragen.

#### *Kosten*

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstige Verbindlichkeiten welcher Art auch immer, die durch die vorliegende Beurkundung entstehen, gehen zu Lasten der Gesellschaft und betragen schätzungsweise EUR 6.500.



Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der erschienenen Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst und mit einer deutschen Übersetzung versehen ist und dass im Falle einer Abweichung englischen Textes vom deutschen Text, ist der englische Text maßgeblich.

Worüber die vorliegende Urkunde zum oben genannten Datum in Luxemburg erstellt wird.

Nach Vorlesen und Erklärung alles Vorstehenden hat der Bevollmächtigte der Erschienenen mit uns, dem unterzeichneten Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: C. Canis et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 octobre 2012. LAC/2012/50204. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Référence de publication: 2012146745/170.

(120193277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

**Topafives 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 171.541.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 09 novembre 2012.

Référence de publication: 2012146620/10.

(120193142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

**Tung Luxembourg S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 24.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TUNG LUXEMBOURG S.A., SPF

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012146622/12.

(120192856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

**Finance-Placements (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.

R.C.S. Luxembourg B 22.409.

L'an deux mille douze, le trente octobre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FINANCE-PLACEMENTS (LUXEMBOURG) S.A.», ayant son siège social à L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 22.409, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 janvier 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 30 du 2 février 1985 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 976 du 25 mai 2007,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Alain RUKAVINA, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 9 rue Pierre d'Aspelt,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Jacques PIRE, salarié, demeurant à B-6000 Charleroi, Boulevard Audent 31,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- 1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- 2) Annulation de toutes les actions détenues par la société FINANCIERE FIROND Ltd dans la Société et modification afférente des statuts de la Société;
- 3) Réduction du capital social de la Société pour la valeur nominale des prédites actions annulées et modification afférente des statuts de la Société;
- 4) Reconnaissance d'une dette par la Société en faveur de la société FINANCIERE FIROND Ltd pour un montant équivalent à la valeur nominale des actions annulées;
- 5) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

*Deuxième résolution*

Conformément à l'article 49bis de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'assemblée générale constate que l'acquisition des 2.359 actions propres par la société FINANCIERE FIROND Ltd, ayant son siège social au 3<sup>rd</sup> Floor Omar Hodge Building, Wickhams Cay, 1, PO Box 362, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée auprès du «Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands» sous le numéro 162402, est à considérer comme étant du fait de la société anonyme «Finance Placements (Luxembourg) S.A.» elle-même.

Cela étant, l'assemblée générale constate que cette acquisition a été faite en violation des articles 49-2 et 49-3 §1<sup>er</sup> de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, de sorte qu'il doit être fait application de la sanction prévue par l'article 49-4 de cette même loi.

En conséquence, l'assemblée générale décide d'annuler les 2.359 actions propres détenues par la société FINANCIERE FIROND Ltd.

*Troisième résolution*

Suite à l'annulation de ces 2.359 actions propres, l'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT EUROS HUIT CENTS (EUR 58.478,08) pour le ramener de son montant actuel de CENT VINGT-TROIS MILLE NEUF CENT QUARANTE-SIX EUROS SOIXANTE-SEIZE CENTS (EUR 123.946,76) à SOIXANTE-CINQ MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-HUIT EUROS SOIXANTE-HUIT CENTS (EUR 65.468,68).

L'assemblée décide en conséquence de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à SOIXANTE-CINQ MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-HUIT EUROS SOIXANTE-HUIT CENTS (EUR 65.468,68),

représenté par deux mille six cent quarante et une (2.641) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée reconnaît que suite à l'annulation des 2.359 actions, la société redoit la somme de CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT EUROS HUIT CENTS (EUR 58.478,08) à la société FINANCIERE FIROND Ltd.

A cette fin, l'assemblée décide de donner tout pouvoir au Conseil d'administration de la société «Finance Placements (Luxembourg) S.A.» pour rédiger une reconnaissance de dettes en bonne et due forme envers la société FINANCIERE FIROND Ltd ainsi que pour en préciser les modalités.

## Cinquième résolution

Sans objet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.RUKAVINA, J.-J. PIRE, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 02 novembre 2012. Relation: MER/2012/2579. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147710/86.

(120194581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

**TDR FS Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 149.504.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 novembre 2012.

Référence de publication: 2012146625/10.

(120192673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

**Tebanez S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 93.034.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012146626/10.

(120192719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

**Homac Aviation Services S.A., Société Anonyme,  
(anc. Homac Executive S.A.).**

Siège social: L-5366 Munsbach, 212, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 143.206.

L'an deux mille douze, le vingt-quatre octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «HOMAC EXECUTIVE S.A.», avec siège social à L-5366 Munsbach, 212, rue Principale, constituée suivant acte notarié en date du 26 novembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2946 du 11 décembre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul HOEGEN, demeurant à L-5366 Munsbach, 212, rue Principale, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg. Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

- 1) Acceptation de la démission de Monsieur Serge Jean Pierre dit Serge HOEGEN du poste d'administrateur.
- 2) Décharge à donner à Monsieur Serge Jean Pierre dit Serge HOEGEN.
- 3) Acceptation de la démission de Monsieur Eric Jean Paul dit Eric HOEGEN du poste d'administrateur.
- 4) Décharge à donner à Monsieur Eric Jean Paul dit Eric HOEGEN.
- 5) Nomination d'un administrateur en la personne de Madame Anabela DA SILVA FERREIRA.
- 6) Nomination d'un administrateur en la personne de Madame Susana Elisabeth CARLUCCIO.
- 7) Modification de la dénomination de la Société.
- 8) Modification de l'objet social comme suit:

«La société a pour objet le commerce de pièces de rechanges et équipements pour avions, tous les supports techniques et opérationnels pour les avions civils et commerciaux.

En général, la société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

- 9) Modification des articles 5 et 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Serge Jean Pierre dit Serge HOEGEN du poste d'administrateur et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eric Jean Paul dit Eric HOEGEN du poste d'administrateur et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer un nouvel administrateur en la personne de Madame Anabela DA SILVA FERREIRA, née à Luxembourg, le 29 décembre 1978, demeurant à L-7374 Bofferdange, 207, rue de Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2018.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de nommer un nouvel administrateur en la personne de Madame Susana Elisabeth CARLUCCIO, née à Mannerdorf (Suisse), le 1<sup>er</sup> février 1951, demeurant à CH-8700 Küsnacht, 17 Obere Heslibachstrasse.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2018.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la société de HOMAC EXECUTIVE S.A. en HOMAC AVIATION SERVICES S.A.

Le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié en conséquence comme suit:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de «HOMAC AVIATION SERVICES S.A.».

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article deux des statuts relatif à l'objet social comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet le commerce de pièces de rechanges et équipements pour avions, tous les supports techniques et opérationnels pour les avions civils et commerciaux.

En général, la société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.»

*Septième résolution*

L'Assemblée décide de modifier les articles 5 et 6 des statuts comme suit:

Le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société

n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.»

Le dernier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

«La société se trouve engagée soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit par la signature collective de l'administrateur-délégué ensemble avec un autre administrateur. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

D O N T A C T E, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. HOEGEN, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 octobre 2012. Relation: LAC/2012/50509. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147040/88.

(120194108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

---

**The Sixth Belfry Properties (UK) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.807.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites des actionnaires de la Société prises en date du 17 octobre 2012 que:

1. La démission de Madame Annick Magermans, administrateur de la Société à été acceptée avec effet au 17 octobre 2012; et

2. Monsieur Marc Daniel Chong Kan, né le 24 août 1964 à Paris, France, résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 17 octobre 2012 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Référence de publication: 2012146628/17.

(120193042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

---

**Theia SICAV SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.965.

—  
Extrait de la lettre de résignation du 21 octobre 2012:

A démissionné du Conseil d'Administration avec effet au 31 octobre 2012:

- Mr Gianfranco Cantoni, Membre du conseil d'administration, 6 Avenue Marie-Thérèse, L-2132, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Pour THEIA SICAV SIF

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Francesco MOLINO / Benjamin WACKER

Director / Associate Director

Référence de publication: 2012146629/16.

(120192995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

---

**International Paper Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 56.300,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 153.184.

In the year two thousand and twelve, on the second day of November.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of International Paper Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.184 and having a share capital of fifty-six thousand one hundred United States dollars (USD 56,100.-) (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 19 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1380 on 6 July 2010. The articles of association (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, on 28 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1409 on 6 June 2012.

There appeared:

IP International Holdings, Inc., a company organised and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, and registered with the Secretary of State of Delaware under number 091127036 (the Sole Shareholder),

which holds the entire issued share capital of the Company consisting of five hundred sixty-one (561) issued shares of the Company, such shares having a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, all subscribed and fully paid up,

here represented by Thomas Duong, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The Sole Shareholder holds all of the shares in the share capital of the Company;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of two hundred United States dollars (USD 200.-) in order to bring the Company's share capital from its present amount of fifty-six thousand one hundred United States dollars (USD 56,100.-) represented by five hundred sixty-one (561) shares with a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-) each, to fifty-six thousand three hundred United States dollars (USD 56,300.-) by the creation and issuance of two (2) new shares with a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-) each, having the same rights and obligations as the already existing shares;

2. Subscription for and payment of the share capital increase specified under item 1. above by way of contribution in kind, it being understood that (i) an amount of two hundred United States dollars (USD 200.-) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, (ii) an amount of forty-one million nine hundred ninety-nine thousand seven hundred and eighty United States dollars (USD 41,999,780.-) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company; and (iii) an amount of twenty United States dollars (USD 20.-) shall be allocated to the legal reserve account of the Company;

3. Subsequent amendment to Article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1. above;

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of the law firm Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of TMF Luxembourg S.A., to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company;

5. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of two hundred United States dollars (USD 200.-) in order to bring the Company's share capital from its present amount of fifty-six thousand one hundred United States dollars (USD 56,100.-) represented by five hundred sixty-one (561) shares with a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-) each, to fifty-six thousand three hundred United States



dollars (USD 56,300.-) by the creation and issuance of two (2) new shares with a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-) each, having the same rights and obligations as the already existing shares.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe for the two (2) new shares and to have them fully paid up by way of a contribution in kind consisting of twenty thousand (20,000) shares (the IP Mexico Holdings Shares) of IP Mexico Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, having a fair market value equal to forty-two million United States dollars (USD 42,000,000.-) and which represent 100 % of the share capital of IP Mexico Holdings S.à r.l..

The contribution in kind of the IP Mexico Holdings Shares in an amount of forty-two million United States dollars (USD 42,000,000.-) to the Company is to be allocated as follows:

(i) an amount of two hundred United States dollars (USD 200.-) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company;

(ii) an amount of forty one million nine hundred ninety-nine thousand seven hundred and eighty United States dollars (USD 41,999,780.-) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company; and

(iii) an amount of twenty United States dollars (USD 20.-) shall be allocated to the legal reserve account of the Company.

The proof of the ownership and the value of the IP Mexico Holdings Shares have been produced to the undersigned notary through a management certificate issued by the management of the Sole Shareholder stating that:

"

1. The Sole Shareholder is the sole owner of the IP Mexico Holdings Shares;
2. The IP Mexico Holdings Shares are fully paid up;
3. The Sole Shareholder is solely entitled to the IP Mexico Holdings Shares and possesses the power to dispose of the IP Mexico Holdings Shares;
4. None of the IP Mexico Holdings Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and none of the IP Mexico Holdings Shares are subject to any attachment;
5. There exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the IP Mexico Holdings Shares be transferred to it;
6. The IP Mexico Holdings Shares are freely transferable;
7. All formalities required in any relevant jurisdiction in relation to the contribution in kind of the IP Mexico Holdings Shares to the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
8. All corporate, regulatory and other approvals (if any) required in all relevant jurisdictions for or in connection with the contribution in kind of the IP Mexico Holdings Shares to the Company, have been obtained, and
9. Based on general accepted accounting principles, the fair market value of the IP Mexico Holdings Shares is at least forty-two million United States dollars (USD 42,000,000.-) and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company."

Such certificate, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the capital increase, as follows:

- IP International Holdings, Inc. ....	<u>563 shares</u>
Total: .....	563 shares

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend Article 5.1 of the Articles, so that it shall read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at fifty-six thousand three hundred United States dollars (USD 56,300.-) represented by five hundred sixty-three (563) shares in registered form with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, all subscribed and fully paid up."



#### Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company, any lawyer or employee of the law firm Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of TMF Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

#### Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately six thousand eight hundred and fifty Euro (EUR 6,850.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to proxyholder of the person appearing, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le deuxième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de International Paper Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est établi au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand-Duché Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.184 et disposant d'un capital social de cinquante-six mille cent dollars américains (USD 56.100,-) (la Société). La Société a été constituée suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 19 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1380 le 6 juillet 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, le 28 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1409 le 6 juin 2012.

#### A comparu:

IP International Holdings, Inc., une société organisée et régie selon les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social est établi au c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 091127036 (l'Associé Unique),

titulaire de l'entière du capital social émis de la Société, consistant en cinq cent soixante et une (561) parts sociales émises de la Société, ces parts sociales ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées,

ici représentée par Thomas Duong, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de deux cents dollars américains (USD 200,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cinquante-six mille cent dollars américains (USD 56.100,-) représenté par cinq cent soixante et une (561) parts sociales ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune, à un montant de cinquante-six mille trois cents dollars américains (USD 56.300,-) par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune, disposant des mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes;

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en nature, étant entendu que (i) un montant de deux cents dollars américains (USD 200,-) sera affecté au compte nominal de capital social de la Société, (ii) un montant de quarante et un millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quatre-vingts dollars américains (USD 41.999.780,-) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société et (iii) un montant de vingt dollars américains (USD 20,-) sera affecté au compte de réserve légale de la Société;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1 ci-dessus;

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé du cabinet juridique Loyens & Loeff à Luxembourg et à tout employé de TMF Luxembourg S.A. pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société;

5. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de deux cents dollars américains (USD 200,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cinquante-six mille cent dollars américains (USD 56.100,-) représenté par cinq cent soixante et une (561) parts sociales ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune, à un montant de cinquante-six mille trois cents dollars américains (USD 56.300,-) par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune, disposant des mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription à et le libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

*Souscription - Libération*

Sur ces faits, l'Associé Unique déclare souscrire à deux (2) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement par un apport en nature se composant de vingt mille (20.000) parts sociales (les Parts Sociales de IP Mexico Holdings) de IP Mexico Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 9 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, d'une juste valeur de marché de quarante-deux millions de dollars américains (USD 42.000.000,-) et qui représente cent pour cent (100%) du capital social de IP Mexico Holdings S.à r.l..

L'apport en nature des Parts Sociales de IP Mexico Holdings d'un montant total de quarante-deux millions de dollars américains (USD 42.000.000,-) à la Société, sera affecté comme suit:

(i) un montant de deux cents dollars américains (USD 200,-) sera affecté au compte nominal de capital social de la Société;

(ii) un montant de quarante-et-un millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quatre-vingts dollars américains (USD 41.999.780,-) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société; et

(iii) un montant de vingt dollars américains (USD 20,-) sera affecté au compte de réserve légale de la Société.

La preuve de la propriété et la valeur des Parts Sociales de IP Mexico Holdings a été remise au notaire instrumentant par un certificat émis par la gérance de l'Associé Unique, attestant que:

1. «L'Associé Unique est le seul propriétaire effectif des Parts Sociales de IP Mexico Holdings;

2. Les Parts Sociales de IP Mexico Holdings sont entièrement libérées;

3. L'Associé Unique est le seul ayant-droit aux Parts Sociales de IP Mexico Holdings et peut librement disposer de ces Parts Sociales de IP Mexico Holdings;

4. Aucune des Parts Sociales de IP Mexico Holdings n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou un usufruit sur les Parts Sociales de IP Mexico Holdings et aucune des Parts Sociales de IP Mexico Holdings n'est sujette à une telle opération;

5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Parts Sociales de IP Mexico Holdings lui soient cédées;

6. Les Parts Sociales de IP Mexico Holdings sont librement cessibles;

7. Toutes les formalités requises dans les juridictions compétentes consécutives à l'apport en nature des Parts Sociales de IP Mexico Holdings à la Société ont été ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature;

8. Toutes les approbations sociales, réglementaires ou autres (le cas échéant) requises dans tous les juridictions concernées pour ou en relation avec l'apport en nature des Parts Sociales de IP Mexico Holdings à la Société ont été obtenues; et

9. Sur base de principes comptables généralement acceptés, les Parts Sociales de IP Mexico Holdings d'une juste valeur de marché, sont évaluées à au moins quarante-deux millions de dollars américains (USD 42.000.000,-) et depuis cette évaluation, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'a eu lieu.»

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique décide de prendre acte que la participation dans la Société est, suite à l'augmentation de capital, le suivant:

- IP International Holdings, Inc. ....	563 parts sociales
Total: .....	563 parts sociales

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cinquante-six mille trois cents dollars américains (USD 56.300,-) représenté par cinq cent soixante-trois (563) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé du cabinet juridique Loyens & Loeff au Luxembourg et tout employé de TMF Luxembourg S.A. pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

*Estimation des frais*

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui sera supporté par la Société en raison de la présente augmentation de capital est estimé approximativement à six mille huit cent cinquante euros (EUR 6.850,-).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

EN FOI DE QUOI, le présent acte est fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Duong et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 novembre 2012. LAC/2012/51751. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147774/253.

(120194932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

**TLW Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 132.546.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012146631/9.

(120192806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

**TMK Bonds SA, Société Anonyme.**

**Capital social: USD 55.800,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 149.705.

«Mme Anja LAKOUDI», résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, prend le nom «Anja WUNSCH» à effet immédiat.

Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Signatures

*Les mandataire*

Référence de publication: 2012146632/13.

(120192886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

**Carbon Trade & Finance SICAR S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 121.118.

*Auszug aus den Zirkularbeschlüssen des Verwaltungsrates der Gesellschaft vom 25. Oktober 2012*

Am 25. Oktober 2012 hat der Verwaltungsrat der Gesellschaft folgende Beschlüsse gefasst:

- Annahme des Rücktritts von Herrn Sergei IVANOV von seinem Mandat als Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung zum 1. November 2012;
- Kooptation von Herrn Wolfgang SKRIBOT, geboren am 13. Februar 1966 in Wien, Österreich, mit beruflicher Adresse in: Raushskaya Nab. 16, Moskau 115035, Russland, als neues Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. November 2012 und dies bis zur nächsten ordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaft, welche im Jahre 2013 stattfinden wird.

*Rücktritt eines Verwaltungsratsmitglieds*

Herr Andrey AKIMOV ist von seinem Mandat als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft mit Wirkung zum 20. August 2012 zurückgetreten.

Somit ist der Verwaltungsrat der Gesellschaft wie folgt zusammengesetzt:

- Herr Chlodwig REUTER
- Herr Paul MOUSEL
- Herr David BURNS
- Herr Alexey MATVEEV
- Herr Sascha KLAUS
- Herr Ingo RAMMING
- Herr Matthew SHAW
- Herr Wolfgang SKRIBOT

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. November 2012.

Carbon Trade & Finance SICAR S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2012148192/32.

(120196001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

**SOFAZ RE Europe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 172.593.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of October.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

State Oil Fund of the Republic of Azerbaijan, a sovereign wealth fund governed by the laws of the Republic of Azerbaijan and having its registered office at 24 Neftchilar Avenue, Dalga Plaza, Baku, Republic of Azerbaijan, AZ1000,

hereby represented by Paul Lanois, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to record as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

## Chapter I - Name, Object, Duration, Registered office

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "SOFAZ RE Europe Holding S.à r.l." (the Company), which shall be governed by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

**Art. 2. Corporate object.** The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings or participations in any Luxembourg or foreign company or firm in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings or participations;
- acquire, develop, promote, manage, lease and/or sell real estate properties, directly or indirectly, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as perform directly or indirectly all operations relating to real estate matters, including but not limited to acting as a trustee in relation to real estate properties, the direct or indirect holding of shareholdings or participations in Luxembourg or foreign companies, investment vehicles of any type (including limited partnership and similar structure), the principal object of which is the direct or indirect acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties;
- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; it may give any guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees; it may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets;
- grant loans to third parties for any purpose, and enter into such ancillary transactions as may arise (such as the granting of security by borrowers of the Company or its affiliates);
- borrow from subsidiaries and/or affiliates of the Company and/or any other person or entity in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placements only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities in registered form and subject to transfer restrictions; and
- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.**

- 4.1 The Company has its registered office in the city of Luxembourg.
- 4.2 It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 4.3 The address of the registered office may be transferred within the boundaries of the municipality by simple resolution of the manager/Board of Managers of the Company.
- 4.4 The Company may have offices and branches both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

## Chapter II - Capital, Shares

**Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general meeting of the shareholders, in accordance with articles 19 and 20 of the Articles.

**Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company.

No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholder(s).

The requirements of articles 189 and 190 of the Law will apply.

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply in accordance with article 20 of the Articles.

**Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

### Chapter III - Managers

**Art. 12. Management.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board of Managers).

The manager(s) are appointed by the general meeting of the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace any of the managers. The manager(s) is/are eligible for re-appointment.

The shareholders may decide to qualify the appointed managers as class A Managers (the Class A Managers) or class B Managers (the Class B Managers).

**Art. 13. Powers of the Managers.** In dealing with third parties, the manager(s) is/are vested with the broadest powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations necessary or useful consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 13 have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers (as the case may be).

**Art. 14. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or by the joint signatures of any two managers if more than one manager has been appointed. However, if the shareholder(s) have qualified the managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers (as the case may be), but only within the limits of such special power. The sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 15. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman). It may also appoint a secretary, who need not be a manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the Secretary).

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings of the Board of Managers are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. Any manager may represent one or several members of the Board of Managers, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and the quorum and majority requirements set forth in this article 15.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least 1/2 (half) of the managers holding office, provided that in the event that the managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least 1 (one) Class A Manager and 1 (one) Class B Manager are present or represented.



Decisions of the Board of Managers are taken by a majority of the votes cast.

In case of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be at the registered office of the Company.

**Art. 16. Resolutions of the managers.** The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman, by the Secretary, if one has been appointed, or by one Class A Manager and one Class B Manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by the Chairman, by the Secretary, if one has been appointed or by one manager with an A signatory power and one manager with a B signatory power.

**Art. 17. Management fees and expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 18. Liability of managers.** The sole manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law. Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

#### Chapter IV - Shareholders

**Art. 19. General meetings of the shareholders.** An annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholders can, instead of being passed at general meetings (including the annual general meetings), be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission). Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

**Art. 20. Shareholders' voting rights, quorum and majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the relevant provisions of the Law.

#### Chapter V - Financial year, financial statements, distribution of profits

**Art. 21. Financial year.** The Company's year starts on 1 January of each year and ends on the 31 December of each year.

**Art. 22. Financial statements.** Each year the books are closed and the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities and a balance sheet and a profit and loss account.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet and profit and loss account at the Company's registered office.

**Art. 23. Legal Reserve - Dividends - Interim dividends.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.



The general meeting of the shareholder(s) may declare interim dividends if and only if (interim) accounts shall establish the availability of distributable profits or reserves to that effect.

#### Chapter VI - Dissolution, liquidation

**Art. 24. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

#### Chapter VII - Audit

**Art. 25. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders.

An external auditor (réviseur d'entreprises) must be appointed whenever the exemption provided for by articles 69 and 35 of the law of 19 December 2002 concerning the trade and companies register and the book-keeping and the annual accounts of the companies does not apply.

#### Chapter VIII - Applicable law

**Art. 26. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

##### *Subscription and Payment*

The appearing party hereby declares that it subscribes to the 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by means of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), so that the same sum is at the free disposal of the Company.

##### *Transitory Provisions*

By way of derogation of article 21 of the Articles, the Company's current financial year is to run from the date of the present deed to 31 December 2012.

##### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

##### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed share capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder appoints as managers of the Company the following 4 (four) persons (constituting therefore the Board of Managers of the Company), with the following signatory powers, with effect as of the date hereof and for an unlimited duration:

(i) Israfil Mammadov, director, born on 26 July 1973 in Azerbaijan, with professional address at 24 Neftchilar Avenue, Dalga Plaza, Baku, Republic of Azerbaijan, AZ1000, as class A manager;

(ii) Rovshan Javadov, director, born on 12 October 1983 in Azerbaijan, with professional address at 24 Neftchilar Avenue, Dalga Plaza, Baku, Republic of Azerbaijan, AZ1000, as class A manager;

(iii) Alexis Kamarowsky, managing director, born on 10 April 1947 in Strang Jetzt Bad Rothenfelde (Germany), with professional address at Luxembourg International Consulting S.A., 7 Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, as class B manager; and

(iv) François Manti, private employee, born on 7 October 1970 in Algrange (France), with professional address at Luxembourg International Consulting S.A., 7 Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, as class B manager.

2. The registered office of the Company is established at 7, Val Ste. Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and the French text the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le trente-et-un octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

State Oil Fund of the Republic of Azerbaijan, un fonds souverain régi par les lois de la République d'Azerbaïdjan et ayant son siège social au 24 Neftchilar Avenue, Dalga Plaza, Baku, République d'Azerbaïdjan, AZ1000,

ci-après représentée par Paul Lanois, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, en la qualité en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

### Titre I<sup>er</sup> - Nom, Objet, Durée, Siège

**Art. 1<sup>er</sup> . Nom.** Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «SOFAZ RE Europe Holding S.à r.l.» (la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Objet.** La Société peut:

- réaliser toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition d'intérêts ou de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces intérêts ou participations;

- acquérir, développer, promouvoir, gérer, donner en location et /ou vendre des biens immobiliers, directement ou indirectement, soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que réaliser directement ou indirectement toutes opérations liées à des transactions immobilières incluant (de manière non-exhaustive) la détention pour compte de tiers de biens immobiliers, la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, des véhicules d'investissement de tout type (en ce compris des sociétés en commandite et structure apparentée), dont l'objet principal est de, directement ou indirectement, acquérir, développer et promouvoir la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et droits de propriété intellectuelle (incluant mais ne se limitant pas à des brevets et marques déposées) de toute origine; la Société peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissements, souscription, prise ferme ou option, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre; elle peut donner tout type de garanties et accorder une sûreté en faveur de tiers; garantir ses obligations et les obligations des sociétés dans lesquelles la Société possède une participation ou un intérêt direct(e) ou indirect(e) et en faveur de sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut accorder toute assistance à ces sociétés, incluant mais ne se limitant pas à l'assistance concernant la gestion et le développement de ces sociétés et leur portefeuille, assistance financière, prêts, avances ou garanties; elle peut gager, transférer, grever ou autrement créer des sûretés pour tout ou partie de ses actifs;

- accorder des emprunts à tout tiers pour tout but, et entrer dans toute transaction annexe qui pourrait survenir (comme par exemple la constitution de sûretés par des emprunteurs à la Société ou à ses filiales)

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés du groupe et/ou de toute autre personnes ou entités sous toutes formes excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre, seulement par le moyen de placements privés, des billets à ordre et des obligations et tout type de titres de créance et /ou de capital sous forme nominative et soumis à des restrictions de transfert;

- prendre toutes mesures et exercer toutes opérations, en ce compris et de manière non exhaustive, toutes transactions financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de l'objet social.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée dans les limites de la municipalité par simple décision du ou des gérants de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du Grand Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

### Titre II - Capital social

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social souscrit pourra à tout moment être augmenté ou réduit moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

**Art. 7. Répartition des bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

**Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Cession des parts sociales.** S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers, non associés, qu'avec l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de décès à des tiers que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés doivent être respectées.

**Art. 10. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts en vertu de l'article 20 des Statuts sont applicables.

**Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des Associés.** Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

### Titre III - Gérance

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s). Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance).

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer les gérants. Le(s) gérant(s) est/sont rééligible(s).

Les associés peuvent décider de désigner les gérants qui ont été nommés comme des gérants de catégorie A (les Gérants de Catégorie A) ou des gérants de catégorie B (les Gérants de Catégorie B).

**Art. 13. Pouvoirs des Gérants.** Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 13.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de Gérance.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société.** Le ou les gérants peuvent déléguer des pouvoirs spéciaux, ou confier des tâches temporaires ou permanentes aux personnes ou comités choisis par leurs soins. La Société sera engagée envers les tiers par la signature individuelle du gérant unique ou les signatures conjointes de deux (2) gérants en cas de pluralité de gérants. Cependant, si le ou les associés ont désigné les gérants comme Gérants de Catégorie A ou Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée envers les tiers seulement par les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera engagée envers les tiers par les signatures conjointes ou à la signature unique de la ou des personnes auxquelles des pouvoirs spéciaux auront été délégués par le ou les gérants, mais seulement dans la limite de ces pouvoirs spéciaux. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

**Art. 15. Réunions du conseil de gérance.** En cas de constitution d'un Conseil de Gérance, les règles suivantes s'appliquent:

Le Conseil de Gérance peut nommer un président choisi parmi ses membres (le Président). Il peut aussi nommer un Secrétaire (gérant ou non) qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le Secrétaire).

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté dans des cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, le délai de convocation sera d'au moins deux jours.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le Président ou par l'un quelconque des membres du conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Un gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance, à condition qu'il y ait au moins 2 gérants présents à la réunion.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo-conférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent s'entendre et se parler. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion et les critères de quorum et de majorité précisés aux articles 15 seront applicables.

Le quorum du Conseil de Gérance sera composé d'au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction, présents ou représentés, étant précisé que dans le cas où les gérants sont désignés en tant que Gérants de Catégorie A ou Gérants de Catégorie B, le quorum sera réuni seulement si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Chaque décision sera adoptée à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion concernée.

En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies, télex ou e-mail. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire équivaudra à une participation en personne à cette réunion et celle-ci sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société.

**Art. 16. Procès-verbaux de réunions du conseil de gérance.** Les résolutions du conseil de gérance sont inscrites dans des procès-verbaux qui doivent être inclus dans un registre spécial. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par le Président, par le Secrétaire, si un secrétaire a été désigné, ou par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Des copies et extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, par le secrétaire, si un secrétaire a été désigné, ou par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

**Art. 17. Frais et Commissions de gestion.** Sous réserve de l'accord du ou des associés, le(s) gérant(s) peuvent percevoir une commission de gestion pour l'exécution de la gestion de la Société et aussi obtenir le remboursement de tous les autres frais et dépenses, de quelque nature que ce soit, encourus par le(s) gérant(s) dans le cadre de la gestion de la Société ou de l'accomplissement de son objet social.

**Art. 18. Responsabilité des gérants.** Le gérant unique ou les gérants (selon le cas) ne contractent, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts et aux dispositions applicables de la Loi. Le ou les gérants sont seulement responsables de l'exécution de leurs fonctions.

#### **Titre IV - Assemblée générale des associés**

**Art. 19. Assemblées générales des associés.** Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales (y compris l'assemblée générale annuelle), être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)). Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

**Art. 20. Droits de vote des associés, quorum et majorité.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi.

### **Titre V - Année sociale, Bilan, Répartition**

**Art. 21. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 22. Comptes sociaux.** Chaque année, les livres sont clos et le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société ainsi qu'un bilan et le compte de pertes et profits.

Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan et des compte de pertes et profits mentionnés ci-dessus au siège social de la Société.

**Art. 23. Réserve légale - Dividendes - Dividendes intérimaires.** Les profits bruts de la Société constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société.

L'assemblée générale des associés peut déclarer des dividendes intérimaires si et seulement si les comptes (intérimaires) établissent la disponibilité de bénéfices ou de réserves distribuables à cet effet.

### **Titre VI - Dissolution - Liquidation**

**Art. 24. Dissolution, Liquidation.** La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

### **Titre VII - Vérification des comptes**

**Art. 25. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne devra faire vérifier ses comptes par un commissaire que si elle a plus de 25 associés.

Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 69 et 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés et la comptabilité et les comptes annuels des sociétés n'est pas applicable.

### **Titre VIII - Loi applicable**

**Art. 26. Référence aux dispositions légales.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

#### *Souscription et libération*

La partie comparante déclare qu'elle souscrit les 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), de façon à ce que ladite somme soit à la libre disposition de la Société.

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation à l'article 21 des présents statuts, le premier exercice social commence à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2012.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique désigne comme gérants de la Société les 4 personnes suivantes (composant dès lors le conseil de gérance de la Société), avec les pouvoirs de signature suivants, avec effet à la date de ce jour et pour une durée indéterminée:

- Israfil Mammadov, gérant, né le 26 juillet 1973 à Azerbaïdjan, avec adresse professionnelle au 24 Neftchilar Avenue, Dalga Plaza, Baku, Republic of Azerbaijan, AZ1000, en tant que Gérant de Catégorie A;
- Rovshan Javadov, gérant, né le 12 octobre 1983 à Azerbaïdjan, avec adresse professionnelle au 24 Neftchilar Avenue, Dalga Plaza, Baku, Republic of Azerbaijan, AZ1000, en tant que Gérant de Catégorie A;
- Alexis Kamarowsky, gérant, né le 10 avril 1947 à Strang Jetzt Bad Rothenfelde, Allemagne, avec adresse professionnelle à Luxembourg International Consulting S.A., 7 Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B; et
- François Manti, né le 7 octobre 1970 à Algrange, France, avec adresse professionnelle à Luxembourg International Consulting S.A., 7 Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B.

2. Le siège social est établi au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Lanois, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14576. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012147340/470.

(120193877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

### **Todev S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 97.166.

*I. Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon exceptionnelle le 29 octobre 2012*

*5<sup>ème</sup> Résolution:*

L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet au 8 octobre 2012, de Monsieur Romain THILLENS en qualité d'administrateur de la société.

L'Assemblée décide de nommer, avec effet au 8 octobre 2012, Monsieur Marc LIBOUTON ayant son adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen en tant que nouvel administrateur de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2015.

*II. Changement d'adresse*

La société a été informée du changement d'adresse des administrateurs Monsieur Christophe BLONDEAU et Madame Brigitte DENIS ainsi que du Commissaire aux comptes H.R.T. Révision S.A. qui est désormais au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TODEV S.A.*

Référence de publication: 2012146634/20.

(120193015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

### **T-Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 5, Lotissement Vulcalux.

R.C.S. Luxembourg B 93.442.

*Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société T-Services S.A. en date du 2 novembre 2012*

Tous les Actionnaires sont présents.

Les Actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Les Actionnaires décident:

- de renouveler les mandats des administrateurs et administrateurs délégués pour une nouvelle période de six ans à dater de ce jour et qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2018.



1) Mme HILGER Lise, Administrateur, demeurant à 32, Rue Joseph Marie Jacquard F-54710 LUDRES. Mme HILGER Lise est également nommée Administrateur délégué avec pouvoir de signature individuelle pour les activités de la branche c) de l'objet social.

2) Mme DELCOMMUNE Véronique, Administrateur, demeurant à 18, Rue St Gorgon F-57710 AUTMETZ. Mme DELCOMMUNE Véronique est également nommée Administrateur délégué avec pouvoir de signature individuelle pour les activités de la branche b) de l'objet social.

3) M. THEOBALD Michel, Administrateur, demeurant à 32, Rue Joseph Marie Jacquard F-54710 LUDRES. M. THEOBALD Michel est également nommé Administrateur délégué avec pouvoir de signature individuelle pour les activités de la branche a) de l'objet social.

4) M. NICOLAS Richard, Administrateur, demeurant à 18, Rue St Gorgon F-57710 AUTMETZ.

5) Mme BALSAMO Rose, Administrateur, demeurant à 32, Rue Joseph Marie Jacquard F-54710 LUDRES.

- De démissionner la société CONCORD INTERNATIONAL MARKETING SARL (B50577) ayant son siège social à 165 A, Route de Longwy L-4751 PETANGE en tant que Commissaire aux comptes.

- De nommer la société PRISMA CONSULTING SARL (B 101674) ayant son siège social à Z.I. de Kehlen L-8287 KEHLEN en tant que nouveau Commissaire aux comptes pour une période qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2018.

Les décisions ont été admises à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

En nom de «T-SERVICES S.A.»

Mme HILGER Lise / Mme DELCOMMUNE Véronique / M. THEOBALD Michel

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012147364/34.

(120193913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

---

**Todev S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 97.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012146635/9.

(120193152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

---

**Toiture Moderne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 18.293.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012146636/14.

(120193111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

---

**Toiture Moderne N.E. Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 111.833.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012146637/14.

(120193110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

**Traditional Fine Engraving S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle et Commerciale, rue de Bettembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 98.897.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012146639/10.

(120192833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

**Citée Car, Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Luxembourg, 1, rue Peternelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 163.321.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of September.

Before us the undersigned notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg);

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company "Citée Car", with registered office in L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), section B, number 163.321, incorporated by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on the 31<sup>st</sup> of August 2011, published in the Mémorial C number 2643 on 31<sup>st</sup> of October 2011. The articles of incorporation have been amended by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on the 31<sup>st</sup> of May 2012, published in the Mémorial C number 2277 on the 13<sup>th</sup> of September 2012.

The meeting is presided by Mrs Cristiana VALENT, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Françoise HUBSCH, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Increase the corporate capital by an amount of three hundred ninety thousand eight hundred twenty five point forty Euro (EUR 396,825.40) in order to raise it from its actual amount of one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-) up to one million six hundred forty six thousand eight hundred twenty-five point forty Euro (EUR 1,646,825.40) by creating and issuing thirty nine million six hundred eighty two thousand five hundred forty (39,682,540) new Class A Shares with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each, together with a share premium of zero point zero two one five Euro (0.0215) per share, having the same rights and obligations as the existing shares, all subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder Mangrove III Investments S.à r.l.

2.- Increase the amount of the authorised capital up to seven million five hundred thousand Euro (EUR 7,500,000.-), after having heard the special report of the Board of Directors, to limit and suppress the preferential subscription right of the existing shareholder in application of article 32-3 (5) of the law on Commercial Companies of August 10<sup>th</sup>, 1915, as amended.

3.- Amend article 5 and 6 of the articles of incorporation in order to reflect the changes approves under Point 1 and 2 of the Agenda.

4.- Change the wording of the first paragraph of article 13 of the articles of incorporation.

5.- Approve the "Stock Option Plan".

6.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to increase the corporate capital by an amount of three hundred ninety thousand eight hundred twenty five point forty Euro (EUR 396,825.40) in order to raise it from its actual amount of one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-) up to one million six hundred forty six thousand eight hundred twenty five point forty Euro (EUR 1,646,825.40) by creating and issuing thirty nine million six hundred eighty two thousand five hundred forty (39,682,540) new Class A Shares with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each, together with a share premium of zero point zero two one five Euro (0.0215) per share, having the same rights and obligations as the existing shares, all subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder Mangrove III Investments S.à r.l.

The amount of one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-) is at the free disposal of the Company, as proof was given to the officiating notary, who expressly acknowledges this.

*Second resolution*

The general meeting decides to increase the amount of the authorised capital up to an amount of seven million five hundred thousand Euro (EUR 7,500,000.-), and empowers the Board of Directors, to increase the corporate capital up to this amount, for a period of five (5) years, and to limit and suppress the preferential subscription rights of the existing shareholder(s) within the limits of the authorised capital, after having heard the foreseen report of the Board of Directors, in application of article 32-3 (5) of the commercial companies of August 10<sup>th</sup>, 1915 as amended.

A copy of this report, after being signed “ne varietur” by the appearing and the officiating notary, shall remain attached to the present deed.

*Third resolution*

The general meeting decides, in order to reflect the changes made here above, to amend article 5 and 6 of the articles of incorporation in order to give them the following wording:

“ **Art. 5. Share capital.** The subscribed capital is fixed at one million six hundred forty six thousand eight hundred twenty-five point forty Euro (EUR 1,646,825.40), represented by one hundred sixty-four million six hundred eighty two thousand five hundred and forty (164,682,540) class A shares (the “Class A Shares”) with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each.

In these Articles, “shares” means the shares of whichever class of the Company in issue from time to time and “shareholders” means the rightful owners of shares.

The corporate capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation and in compliance with the law.”

“ **Art. 6. Authorized share capital.** The authorised share capital of the Company (including the issued share capital) is set at seven million five hundred thousand Euro (EUR 7,500,000.-), to be represented by seven hundred fifty million (750,000,000) shares of either class. The authorized unissued share capital (and any authorization granted to the Board of Directors in relation thereto) shall be valid from 27<sup>th</sup> of September 2012 until the fifth anniversary of the date of publication of the deed of the extraordinary general meeting of shareholders held on 27<sup>th</sup> of September 2012 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”).

The Board of Directors, with the consent of all the Series A Directors as such term is defined under article 13 below, may from time to time issue shares of the class (or any securities or right convertible, exchangeable or giving right to shares) it determines within the limits of the authorised unissued share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of any available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve without reserving any preferential subscription rights to existing shareholders. For the avoidance of doubt, it is specified that the Board may issue shares (or any securities, instrument or right convertible, exchangeable or giving right to shares) of whichever class without having to respect any specific ratio. The general meeting of shareholders has waived and has authorised the Board of Directors to waive, suppress or limit any preferential subscription rights of shareholders provided for by law and any related procedures to the extent it deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of shares

(or any securities, instrument or right convertible, exchangeable or giving right to shares) within the authorised unissued share capital.”

#### *Fourth resolution*

The general meeting decides to reword the first paragraph of article 13 of the articles of incorporation in order to give it the following wording:

“ **Art. 13. Directors. (1<sup>st</sup> paragraph).** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at any general meeting of the shareholders, for a term not exceeding six years and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.”

#### *Fifth resolution*

The general meeting approves the “Stock Option Plan” submitted to the Shareholders in this meeting.

A Copy of the “Stock Option Plan” shall remain attached to the present deed, after being signed “ne varietur” by the appearing and the officiating notary.

#### *Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 2,400.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille douze, le vingt-sept septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S’est réunie l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme “Citée Car”, avec siège social à L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 163.321, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 août 2011, publié au Mémorial C numéro 2643 du 31 octobre 2011. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mai 2012, publié au Mémorial C numéro 2277 du 13 septembre 2012.

L’assemblée est présidée par Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Françoise HUBSCH, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L’assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d’acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d’un montant de trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent vingt-cinq virgule quarante euros (396.825,40 EUR), pour le porter de son montant actuel d’un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR) à un million six cent quarante-six mille huit cent vingt-cinq virgule quarante euros (1.646.825,40 EUR), par la création et l’émission de trente-neuf millions huit cent quatre-vingt-deux mille cinq cent quarante (39.682.540) nouvelles actions de classe A (“Actions de Classe A”) d’une valeur nominale d’un centime d’euro (EUR 0,01) chacune ensemble avec une prime d’émission de zéro virgule zéro deux un cinq euros (EUR 0,0215) par action, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, toutes souscrites et libérées en espèces par l’actionnaire unique Mangrove III Investments S.à.r.l.

2.- Augmentation du montant du capital autorisé à sept millions cinq cent mille euros (7.500.000,- EUR), après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, pour limiter et supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires en application de l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, tel que modifiée.

3.- Modification des articles 5 et 6 des statuts afin de refléter les changements approuvés sous les points 1 et 2 de l'Ordre du Jour.

4.- Reformulation du premier alinéa de l'article 13 des statuts.

5.- Approbation du "Stock Option Plan".

6.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent vingt-cinq virgule quarante euros (396.825,40 EUR), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR) à un million six cent quarante-six mille huit cent vingt-cinq virgule quarante euros (1.646.825,40 EUR), par la création et l'émission de trente-neuf millions huit cent quatre-vingt-deux mille cinq cent quarante (39.682.540) nouvelles actions de classe A ("Actions de Classe A") d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune ensemble avec une prime d'émission de zéro virgule zéro deux un cinq euros (EUR 0,0215) par action, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, toutes souscrites et libérées en espèces par l'actionnaire unique Mangrove III Investments S.à.r.l.

La somme d'un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le montant du capital autorisé à sept millions cinq cent mille euros (7.500.000,- EUR), et autorise le Conseil d'Administration, d'augmenter le capital social jusqu'à ce montant, pour une période de cinq (5) ans, et de limiter voir supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires, tel que demandé dans le rapport motivé du Conseil d'Administration, émis à ce propos en application de l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales.

Une copie de ce rapport restera, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexé au présent acte.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide en conséquence de ce qui précède de modifier les articles 5 et 6 des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

“ **Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit est fixé à un million six cent quarante-six mille huit cent vingt-cinq virgule quarante euros (1.646.825,40 EUR), représenté par cent soixante-quatre millions six cent quatre-vingt-deux mille cinq cent quarante (164.682.540) actions de classe A ("Actions de Classe A") d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Dans les présents Statuts, "actions" signifie des actions de n'importe quelle classe de la Société émises de temps à autre et "actionnaires" signifie les légitimes propriétaires des actions.

Le capital social et le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des actionnaires statuant comme requis en matière de modification des présents statuts et conformément à la loi.”

“ **Art. 6. Capital social autorisé.** Le capital social autorisé de la Société (y compris le capital social émis) est fixé à sept millions cinq cent mille euros (7.500.000,- EUR), à être représenté par sept cent cinquante millions (750.000.000) actions de quelque classe. Le capital social autorisé non émis (et toute autorisation accordée au Conseil d'Administration y relative) sera valable du 27 septembre 2012 jusqu'au cinquième anniversaire de la publication de l'acte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 27 septembre 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C").

Le Conseil d'Administration, avec l'accord de tous les Administrateurs de Série A tels que définis sous l'article 13 ci-dessous, peut de temps à autre émettre des actions d'une classe (ou toutes valeurs mobilières ou droit convertible,

échangeable ou donnant droit aux actions) qu'il détermine dans les limites du capital social autorisé non émis en contrepartie des apports en espèces, apports en nature ou par le biais de l'incorporation de toute réserve disponible aux moments et selon les conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil d'Administration ou son(s) délégué(s) peut(peuvent) déterminer dans sa(leur) discrétion, sans réserver des droits de souscription préférentiels aux actionnaires existants. Afin d'éviter tout doute, il est précisé que le Conseil peut émettre des actions (ou toutes valeurs mobilières ou droit convertible, échangeable ou donnant droit aux actions) de quelque classe sans avoir à respecter une proportion particulière. L'assemblée générale des actionnaires a renoncé aux et a autorisé le Conseil d'Administration de renoncer aux, supprimer ou limiter tous droits de souscription préférentiels des actionnaires prévus par la loi et toute procédure y relative dans la mesure où il considère une telle renonciation suppression ou limitation recommandée pour toute émission ou émissions des actions (ou toutes valeurs mobilières ou droit convertible, échangeable ou donnant droit aux actions) dans la limite du capital social autorisé non émis."

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de reformuler le premier alinéa de l'article 13 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 13. Administrateurs.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et qualifiés, toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires. Au cas où, lors d'une réunion, il y a égalité de voix en faveur et en défaveur d'une résolution, le président aura la voix prépondérante.”

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver le “Stock Option Plan” qui a été soumis à l'assemblée générale.

Une copie du “Stock Option Plan” restera, après avoir été signé “ne varietur” par les comparants et le notaire instrumentant, annexé au présent acte.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 2.400,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Françoise HUBSCH, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 octobre 2012. Relation GRE/2012/3652. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 8 novembre 2012.

Référence de publication: 2012146876/246.

(120194172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

### **Transfinco S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 8.817.

#### *Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 13 août 2012*

M. Yves MÜLLER, Trust Officer, né à Küsnacht (Suisse), le 26 juillet 1966, demeurant professionnellement à CH-9472 Grabs, 5, Hinteren Quaderweg, a été coopté comme administrateur en remplacement de M. Christophe NUTT, administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *TRANSFINCO S.A.H.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012146640/17.

(120192661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

---

**Big Grizzly S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents.

R.C.S. Luxembourg B 163.133.

**Dragon Noir Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents.

R.C.S. Luxembourg B 126.966.

—  
**PROJET DE FUSION**

Les deux sociétés soussignées, toutes deux avec siège à Luxembourg, projettent de fusionner par absorption dans les conditions fixées par les articles 261 et suivants de la loi du 10 août 1915.

I. La société absorbante

La société absorbante sera la société anonyme BIG GRIZZLY S.A. avec siège social à 2157 Luxembourg, 8 rue Mil neuf cents (R.C.S. Luxembourg: B 163.133).

II. La société absorbée

La société absorbée sera la SARL DRAGON NOIR INVEST, avec siège social à 2157 Luxembourg, 8 rue Mil neuf cents (R.C.S. Luxembourg: B 126.966).

La société absorbante est actuellement propriétaire, en pleine propriété, de 100 % des actions de la société absorbée, de sorte que la fusion par absorption pourra être réalisée avec le bénéfice de l'article 278 de la loi du 10 août 1915.

III. La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante sera le 1<sup>er</sup> septembre 2012.

IV. Il n'existe pas d'associé ayant des droits spéciaux ni de porteurs de titres autres que des actions ou parts de sorte qu'aucun droit particulier ne sera assuré par la société absorbante à de tels associés ou personnes.

Aucun avantage particulier ne sera attribué aux experts au sens de l'article 266, ni aux membres des organes d'administration, de direction, de surveillance ou de contrôle des sociétés qui fusionnent.

En vertu de l'article 278 de la loi du 10 août 1915, la société n'est pas tenue d'indiquer dans le présent projet les mentions prévues par l'article 261 (2), b, c et d.

Le projet portant sur une absorption d'une société luxembourgeoise par une autre société luxembourgeoise, les mentions requises par l'article 261 (4) de la même loi sont sans objet.

Fait à Luxembourg, après approbation par le Conseil d'administration de la société absorbante et le gérant de la société absorbée, le 14 novembre 2012, pour publication conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915, au registre du commerce et des sociétés de et à Luxembourg.

Pour *BIG GRIZZLY S.A.* / Pour *DRAGON NOIR INVEST SARL*

Sylvie Leyder / Thierry Afschrift

Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2012148176/37.

(120195714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

---

**Carla Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4035 Esch-sur-Alzette, 1, rue des Boers.

R.C.S. Luxembourg B 109.420.

L'an deux mille douze, le onze juin.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Jean Marc COLUMBARIA, né le 14 avril 1967 à Esch-sur-Alzette, demeurant au 5, rue de Noertzange, Le siège de la société est établi dans la Commune de Troisvierges. L-3341 HUNCHERANGE, et

2. Madame Tatjana SARAC, épouse COLUMBARIA, née le 12 mars 1964 à Dubrovnik (Croatie), demeurant au 5, rue de Noertzange, L-3341 HUNCHERANGE,



Lesquels comparants sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée «CARLA IMMOBILIERE S.à.r.l. » avec siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés numéro 1245 en date du 22 novembre 2005, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 109.420,

Les associés ont requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution suivante:

*Unique résolution*

Les associés transfèrent le siège social vers L-4035 Esch-sur-Alzette, 1, rue des Boers et modifie par conséquent le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. (Alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège de la société est établi dans la Commune de Esch-sur-Alzette.».

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société, sont évalués à sept cent cinquante euros (750,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le Notaire, le présent acte.

Signé: J.M. COLUMBARIA, T.SARAC, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juin 2012. Relation: LAC/2012/27206. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur ff. (signé):* Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 19 juin 2012.

Référence de publication: 2012148203/35.

(120195934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

**TV GFI Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 156.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Référence de publication: 2012146645/11.

(120193098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

**Apollo HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 172.233.

Changements suivant les contrats de cession de parts du 25 octobre 2012:

- Ancienne situation associée:

Equistone Partners Europe Fund IV «B» L.P.: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associées:

Equistone Partners Europe Fund IV «F» L.P.

société en commandite

St. Paul's Churchyard, Condor House, EC4M 8AL Londres

(Royaume-Uni)

Companies House, LP014710 ..... 1.866

Equistone IV Excess LP

société en commandite

Lothian Road, Festival Square, 50, EH3 9WJ Edinburgh (Royaume-Uni) ..... 60

Parts  
sociales



Equistone Partners Europe Fund IV «E» L.P. société en commandite St. Paul's Churchyard, Condor House, EC4M 8AL Londres (Royaume-Uni) . . . . .	1.114
Equistone Partners Europe Fund IV «D» L.P. société en commandite St. Paul's Churchyard, Condor House, EC4M 8AL Londres (Royaume-Uni) . . . . .	2.497
Equistone Partners Europe Fund IV «C» L.P. société en commandite St. Paul's Churchyard, Condor House, EC4M 8AL Londres (Royaume-Uni) . . . . .	2.998
Equistone Partners Europe Fund IV «A» L.P. société en commandite St. Paul's Churchyard, Condor House, EC4M 8AL Londres (Royaume-Uni) . . . . .	2.620
Equistone Partners Europe Fund IV «B» L.P. . . . .	1.345
Total . . . . .	12.500

Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour Apollo HoldCo S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012148127/43.

(120195337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

#### **Unima S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 66.609.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20 juillet 2012*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Guy HORNICK de son mandat d'administrateur.

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012146647/15.

(120192925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

#### **Du Château S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4972 Dippach, 2, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 172.580.

#### STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

la société à responsabilité limitée VERT-TECH s.à r.l., avec siège social à L-4972 Dippach, 2, route des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 102 091, constituée suivant acte du notaire Frank Molitor de Dudelange du 27 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1029 du 14 octobre 2004,

ici représentée par son gérant et associé unique, Monsieur Antoine STREMLER, gérant de société, (matricule national n° 1956 06 23 030), demeurant professionnellement au 2, route des Trois Cantons à L-4972 Dippach.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### Dénomination - Objet - Durée - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «DU CHATEAU S.A.» (la «Société»).

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Dippach (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet:

- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations;
- l'acquisition, l'échange et/ou la vente de biens immeubles et leur gestion et/ou location au Luxembourg et à l'étranger.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières, ainsi que des propriétés intellectuelles, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»).

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la Loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 7.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par fax ou par courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par fax, par courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par fax ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 8.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

**Art. 10.** La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 11.** La Société sera engagée par (i) la signature collective de deux (2) administrateurs ou (ii) la seule signature du délégué à la gestion journalière ou (iii) la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six (6) années.

### Assemblée générale

**Art. 13.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la Loi.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 15.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10ième) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

**Art. 16.** Chaque action donne droit à une voix.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la Loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

#### *Souscription et Paiement*

Les cent (100) actions ont été entièrement souscrites par la société à responsabilité limitée Vert-Tech s.à .rl., pré-ommée.

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi ont été accomplies.

141305

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ 1.500 euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant la partie comparante s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à un (1).

Est désigné comme administrateur unique, son mandat expirant après l'assemblée générale annuelle statutaire de 2017:

- Monsieur Antoine STREMLER, gérant de société, (matricule national n° 1956 06 23 030), demeurant professionnellement au 2, route des Trois Cantons à L-4972 Dippach.

*Deuxième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant après l'assemblée générale annuelle statutaire de 2017:

- la société anonyme FINPART S.A., ayant son siège social à 7a, am Brill, L-3961 Ehlange/Mess, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92961.

*Troisième résolution*

Le siège social de la Société est fixé à l'adresse suivante: L-4972 Dippach, 2, route des Trois Cantons.

DONT ACTE, fait et passé à Ehlange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Stremler, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 octobre 2012. Relation: RED/2012/1427. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 2 novembre 2012.

J.-P. MEYERS.

Référence de publication: 2012146918/201.

(120193359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

---

**United Re (Europe), Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 35.758.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration datées du 19 octobre 2012*

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Timothy W. CARTER de son mandat d'Administrateur à compter du 21 septembre 2012.

*Pour la Société UNITED RE (EUROPE)*

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012146648/12.

(120192899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

---

**Point Truck Sàrl, Société à responsabilité limitée,  
(anc. GT Solutions s.à r.l.).**

Siège social: L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 165.790.

L'an deux mil douze, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

la société anonyme TRUCK SERVICE avec siège à L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg, immatriculée au RCSL sous le numéro B 73.931, matricule 2000 2200 946

constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 janvier 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 293 du 19 avril 2000, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par l'assemblée générale extraordinaire passée devant Maître Paul DECKER en date du 24 juin 2010, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1960 du 21 septembre 2010,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Pierre ANTOINE, dont le mandat à cette fonction a été renouvelé aux termes d'une décision prise en assemblée générale ordinaire du 29 septembre 2008, publiée en extrait au Mémorial C numéro 31 du 07 janvier 2009,

Après avoir établi, au moyen de l'acte de constitution qu'elle possède toutes les cent (100) parts de la société à responsabilité limitée GT SOLUTIONS s.à r.l., dont le siège social se trouve à L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 165.790,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 62 du 09 janvier 2012,

et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

la comparante s'est constituée par l'organe de ses représentants préqualifiés en assemblée générale extraordinaire et elle a requis le notaire d'acter comme suit la résolution suivante:

*Dénomination sociale:*

La dénomination de la société est modifiée en POINT TRUCK SARL.

L'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié en conséquence comme suit:

«La société existe sous la forme d'une société à responsabilité limitée et sous la dénomination de POINT TRUCK SARL.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux mandataires de la comparante, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifiés au moyen de leur carte d'identité.

Signé: P. ANTOINE, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 26 octobre 2012. Relation: CAP/2012/4142. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé):* I. Neu.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012148311/42.

(120195660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

**UPA - Union des Propriétaires d'Avions, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2632 Findel, 2, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 11.085.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société UPA – Union des propriétaires d'Avions en date du 6 novembre 2012 que les associés ont décidé de mettre à jour l'adresse du siège social comme suit:

ZA Aviation Générale, 2, Route de Trèves, L-2632 Findel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

A. Heiderscheid

*Président*

Référence de publication: 2012146649/14.

(120192483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

**ÄVWL Japan Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: JPY 5.169.225,00.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 1, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 171.382.

In the year two thousand and twelve, on the second day of the month of November.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:



Feri Trust (Luxembourg) S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 18, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, acting in its own name but on behalf of ÄVWL-Lux-FIS, FCP - ÄVWL-Alternatives, a subfund of a mutual fund - specialized investment fund (fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé) under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

duly represented by Maître Tobias Lochen, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole unitholder of ÄVWL Japan Real Estate S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B171.382, incorporated by a notarial deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary public residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 5 September 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2507 on 9 October 2012, page 120.290.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

I. The sole unitholder holds all five hundred (500) units in issue in the Company, so that the decisions can validly be taken by it on the items on the agenda.

II. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Inserting an additional paragraph after the second paragraph into article 3 (corporate objectives) of the articles of incorporation of the Company (the "Articles").

2. Amendment of the last paragraph of article 3 of the Articles.

3. Conversion of the currency of the unit capital of the Company from Euro into Japanese Yen and the corresponding amendment of article 5 of the Articles.

4. Amendment of article 10 of the Articles.

5. Amendment of the first paragraph of article 13 of the Articles.

6. Nomination of two persons as additional members of the board of managers.

Consequently the following resolutions have been passed:

*First resolution*

The sole unitholder resolved to insert an additional paragraph after the second paragraph into article 3 (corporate objectives) of the Articles which will read as follows:

"The Company may especially hold interests in the Japanese companies "G.K. ÄVWL Japan Real Estate" and "ÄVWL Japan Real Estate TMK" (the "TMK")."

*Second resolution*

The sole unitholder resolved to amend the last paragraph of article 3 of the Articles so as to read as follows:

"The company can perform all operations and transactions which it deems necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object, including transactions to hedge interest and/ or currency exchange risks and providing security in or for its subsidiaries and assets."

*Third resolution*

The sole unitholder resolved to convert the currency of the unit capital of the Company from Euro into Japanese Yen as of November 2, 2012, and to make the corresponding amendment of article 5 of the Articles in order to read as follows:

"The unit capital is fixed at five million one hundred and sixty-nine thousand and twenty-five Japanese Yen (JPY 5,169,225) represented by five hundred (500) units without par value."

*Fourth resolution*

The sole unitholder resolved to amend article 10 of the Articles so as to read as follows:

"A board of managers composed of at least five members manages the Company. The managers need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, subject to the following paragraph and subject to other provisions according to Article 12 (e.g. authority to sign as the sole manager) or Article 13 (e.g. sub-delegation of powers). In particular (but not exclusively), the following matters are subject to majority vote:

- Amendment to articles of incorporation/ association of ÄVWL Japan Real Estate TMK ("TMK");
- Indebtedness of TMK or the Company;

- Disposal of assets of TMK or the Company;
- Creation of security interests or any encumbrances over assets of TMK or the Company;
- Any actions which would lead to suspension of payment in respect of TMK or the Company;
- Transfer of all or substantial part of business of TMK or the Company;
- Corporate restructuring (such as merger) of TMK;
- Amendment to corporate structure of TMK;
- Engagement in businesses other than the businesses which are allowed under the articles of incorporation/ association of TMK or the Company;
- Actions which deny the nature of single purpose entity of TMK or the Company;
- Employment of any employee of TMK or the Company.

The following decisions need to be taken unanimously, unless the board is obliged to take action under Luxembourg law or any other applicable law:

- Insolvency petition against TMK;
- Appointment of insolvency trustee in respect of TMK;
- Petition for dissolution or liquidation in respect of TMK.

To the extent that above matters relate to the TMK, the Company must not vote in a shareholder meeting at level of the TMK in favour of such decisions without the prior unanimous decision of all directors.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A meeting of the board of managers can only be held if two managers are present in person, by conference call or by video conference.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, email, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, email, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing."

#### *Fifth resolution*

The sole unitholder resolved to amend the first paragraph of article 13 of the Articles so as to read as follows:

"Any members of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents or to one or more of the members of the board of managers."

#### *Sixth resolution*

The sole unitholder resolved to nominate the following two persons as additional members of the board of managers:

- Mr Marcel Renné, born on 9 July 1970 in Bad Buchau, Germany, with professional address at 18, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg; and
- Ms Zamyra H. Cammans, born on 11 February 1969 in Utrecht, The Netherlands, with professional address at 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxyholder, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same proxyholder in case of divergences between the German and English version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

The proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the German translation of the preceding text:**

Im Jahr zweitausendzwoölf, am zweiten Tag des Monats November.

Vor der Notarin Maître Martine SCHAEFFER, ansässig in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Feri Trust (Luxembourg) S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) nach Luxemburgischem Recht, mit eingetragenem Sitz in 18, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, handelnd im eigenen Namen aber für ÄVWL-Lux-FIS, FCP - ÄVWL Alternatives, einen Teilfonds eines gemeinsamen Anlagevermögens -spezialisierter Investmentfonds (fonds commun de placement - fonds d'investissement specialise) nach Luxemburgischem Recht,

ordnungsgemäß vertreten durch Herrn Tobias Lochen, Rechtsanwalt, ansässig in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, die von dem Bevollmächtigten und dem unterschreibenden Notar mit "ne varietur" gezeichnet wurde, und, die dieser Urkunde beigefügt bleibt und zusammen mit ihr bei Registrierungsbehörde eingereicht wird.

Diese Erschienenene ist alleinige Anteilsinhaberin an der Gesellschaft "ÄVWL Japan Real Estate S.à r.l." (die "Gesellschaft"), einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend unter Luxemburgischem Recht, mit eingetragenem Sitz in 1, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im R.C.S. Luxembourg unter der Nummer B171.382, gegründet durch notarielle Urkunde von Maître Jean-Joseph Wagner, amtsansässig in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg, am 5. September 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés des Associations unter der Nummer 2507 am 9. Oktober 2012, S. 120.290.

Der Bevollmächtigte erklärt und bittet den Notar aufzunehmen, dass:

I. Der alleinige Anteilsinhaber alle fünfhundert (500) ausgegebenen Anteile an der Gesellschaft hält, sodass die Entscheidungen über die Tagesordnungspunkte gültig von ihr getroffenen werden können.

II. über folgende Punkte Beschlüsse gefasst werden sollen:

1. Einfügen eines neuen Absatzes nach dem zweiten Absatz in Artikel 3 (Gesellschaftszweck) der Satzung der Gesellschaft (die "Satzung").

2. Änderung des letzten Absatzes von Artikel 3 der Satzung.

3. Umwandlung der Währung des Gesellschaftskapitals von Euro in japanische Yen und entsprechende Änderung von Artikel 5 der Satzung.

4. Änderung von Artikel 10 der Satzung.

5. Änderung des ersten Absatzes von Artikel 13 der Satzung.

6. Ernennung zweier weiterer Mitglieder der Geschäftsführung der Gesellschaft.

Somit wurden folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die alleinige Anteilsinhaberin beschließt einen neuen Absatz nach dem zweiten Absatz in Artikel 3 der Satzung einzufügen, der wie folgt lautet:

"Die Gesellschaft kann insbesondere Anteile an den japanischen Gesellschaften "G.K. ÄVWL Japan Real Estate" und "ÄVWL Japan Real Estate TMK" (die "TMK") halten."

#### *Zweiter Beschluss*

Die alleinige Anteilsinhaberin beschließt den letzten Absatz von Artikel 3 der Satzung wie folgt zu ändern:

"Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten und Transaktionen durchführen, die sie für notwendig erachtet, um ihre Ziele zu erfüllen, sowie alle Tätigkeiten, die direkt oder indirekt mit der Förderung der Erreichung ihrer Ziele verbunden sind, einschließlich Transaktionen zur Absicherung von Zinsen und/oder Wechselkursrisiken und der Gewährung von Sicherheiten an und für ihre Tochtergesellschaften und Assets."

#### *Dritter Beschluss*

Die alleinige Anteilsinhaberin beschließt die Umwandlung der Währung des Gesellschaftskapitals von Euro in japanische Yen und die entsprechende Änderung von Artikel 5 der Satzung wie folgt:

"Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf fünf Millionen einhundert neunundsechzigtausendzweihundertfünfundzwanzig japanische Yen (JPY 5.169.225,-), eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile ohne Nennwert."

#### *Vierter Beschluss*

Die alleinige Anteilsinhaberin beschließt Artikel 10 der Satzung wie folgt zu ändern:

"Die Geschäftsführung, die aus mindestens fünf Mitgliedern besteht, verwaltet die Gesellschaft. Die Mitglieder der Geschäftsführung müssen nicht Anteilsinhaber sein. Die Mitglieder der Geschäftsführung können zu jeder Zeit durch einen Beschluss der Anteilsinhaber die eine Mehrheit der Stimmen besitzen, mit oder ohne Grund, abberufen werden.

Die Beschlüsse der Geschäftsführung werden vorbehaltlich des nachfolgenden Absatzes und vorbehaltlich einer anderweitigen Regelung gemäß Art. 12 (z.B. Einzelzeichnungsberechtigung) oder Art. 13 (z.B. Befugnisübertragung), von der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Mitglieder der Geschäftsführung gefasst. Insbesondere (aber nicht ausschließlich) die folgenden Entscheidungen bedürfen der Mehrheit:

- Änderung der Satzung der ÄVWL Japan Real Estate TMK ("TMK");
- Fremdkapitalaufnahme der TMK oder der Gesellschaft;
- Veräußerung der Vermögenswerte der TMK oder der Gesellschaft;
- Bestellung von Sicherheiten an oder Belastungen der Assets der TMK oder der Gesellschaft;
- Handlungen, die zur Zahlungseinstellung der TMK oder der Gesellschaft führen würden;
- Übertragung des gesamten Geschäfts der TMK oder der Gesellschaft bzw. eines wesentlichen Teils davon;
- Gesellschaftsrechtliche Umstrukturierung (wie z.B. eine Verschmelzung) der TMK;

- Änderung der Gesellschaftsstruktur der TMK;
- Durchführung von Geschäften, die nicht von der Satzung der TMK oder der Gesellschaft gedeckt sind;
- Handlungen, die den Charakter einer Einzelfirma der TMK oder der Gesellschaft in Frage stellen;
- Einstellung von Angestellten der TMK oder der Gesellschaft.

Die folgenden Entscheidungen müssen einstimmig gefasst werden, sofern die Geschäftsführung nicht unter luxemburgischem Recht oder jedem anderen anwendbaren Recht verpflichtet ist zu handeln:

- Insolvenzantrag bezüglich der TMK;
- Ernennung eines Insolvenzverwalters der TMK;
- Antrag zur Auflösung oder Liquidation der TMK.

Soweit sich die oben genannten Entscheidungen auf die TMK beziehen, darf die Gesellschaft ohne vorherige einstimmige Zustimmung aller Mitglieder der Geschäftsführung solchen Entscheidungen auf einer Versammlung der Gesellschafter der TMK nicht zustimmen.

Jedes Mitglied der Geschäftsführung kann sich bei jeder Sitzung der Geschäftsführung durch ein anderes Mitglied der Geschäftsführung vertreten lassen, indem es schriftlich oder per Telegramm, Telefax, E-Mail oder Brief bevollmächtigt wurde. Eine Versammlung der Geschäftsführung kann nur dann abgehalten werden, wenn zwei Mitglieder der Geschäftsführung persönlich, durch Telefonkonferenz oder Videokonferenz anwesend oder vertreten sind.

Das Benutzen von Material zur Abhaltung von Videokonferenzen und Telefonkonferenzen ist erlaubt, insofern gewährleistet ist, dass jedes teilnehmende Mitglied der Geschäftsführung hören kann und von allen anderen teilnehmenden Mitgliedern der Geschäftsführung gehört werden kann, unabhängig davon, ob diese auch auf solche Technologie zurückgreifen, und jedes teilnehmende Mitglied der Geschäftsführung wird als anwesend betrachtet und ist befugt über Video oder Telefon abzustimmen.

Schriftliche Beschlüsse der Geschäftsführung können gültig abgeschlossen werden wenn sie von allen Mitgliedern der Geschäftsführung schriftlich genehmigt und unterschrieben wurden. Diese Genehmigung kann aus einem einzigen oder mehreren einzelnen Dokumenten hervorgehen, die per Brief, Telefax, E-Mail, Telegramm oder Telex geschickt wurden. Diese Beschlüsse sind gleichgestellt mit Beschlüssen die in Versammlungen der Geschäftsführung gefasst wurden.

Abstimmungen können auch wirksam per Telefax, E-Mail, Telegramm, Telex oder Telefon durchgeführt werden, wobei in letzterem Fall die Abstimmung schriftlich bestätigt werden muss."

#### *Fünfter Beschluss*

Die alleinige Anteilshaberin beschließt den ersten Absatz in Artikel 13 der Satzung wie folgt zu ändern:

"Die Geschäftsführung kann ihre Befugnisse für bestimmte Angelegenheiten an einen oder mehrere ad hoc Vertreter oder einen oder mehrere der Mitglieder der Geschäftsführung abtreten."

#### *Sechster Beschluss*

Die alleinige Anteilshaberin beschließt, die folgenden beiden Personen zusätzlich zu Mitgliedern der Geschäftsführung zu ernennen:

- Herrn Marcel Renné, geboren am 9. Juli 1970 in Bad Buchau, Deutschland, mit dienstlicher Anschrift in 18, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxemburg; und
- Frau Zamyra H. Cammans, geboren am 11. Februar 1969 in Utrecht, Niederlande, mit dienstlicher Anschrift in 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxemburg.

Der unterschreibende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass dieses Protokoll auf Wunsch des Bevollmächtigten in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Wunsch des selben Bevollmächtigten hat im Fall von Widersprüchen zwischen der deutschen und der englischen Version die englische Version Vorrang.

Vorgenommen in Luxemburg am zuvor erwähnten Tag.

Der Bevollmächtigte hat zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Signé: T. Lochen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 novembre 2012. LAC/2012/51759. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur (signée): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Référence de publication: 2012146719/221.

(120193375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

**Vectorline Capital Management & Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 151.073.

Les comptes annuels au 1<sup>er</sup> janvier 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012146651/9.

(120193041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

**Lead Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 41.197.453,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.111.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales du 19 octobre 2012 que l'associé Libra Luxembourg S.à r.l. a transféré 5.000 parts sociales ordinaires dans chacune des classes A-1, A-2, B-1, B-2, C-1, C-2, D-1, D-2, E-1 et E-2 à l'associé de la Société Elva Sechs Vermögensverwaltung GmbH.

De sorte que les parts sociales de la Société sont dorénavant réparties comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales détenues dans chacune des classes A-1, A-2 et B-1	Nombre de parts sociales détenues dans la classe B-2	Nombre de parts sociales détenues dans chacune des classes C-1, C-2, D-1 D-2, E-1 et E-2	Nombre de parts sociales préférentielles détenues
Libra Luxembourg S.à r.l. . . . .	1.146.161	1.146.160	1.146.161	29.308.341
Witim Vermögensverwaltung GmbH . . . . .	13.488	13.488	13.488	46.376
Newa Zwei Vermögensverwaltung GmbH . . . . .	6.744	6.744	6.744	23.188
Elva Sechs Vermögensverwaltung GmbH . . . . .	6.744	6.744	6.744	23.188
Catherine Wright . . . . .	2.789	2.789	2.789	37.101

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2012147487/31.

(120193799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

**Boels Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 5, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 120.144.

Im Jahre zweitausendzwoölf, am siebzehnten Oktober.

Vor Maître Jean SECKLER, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft niederländischen Rechts BOELS-GOSINK B.V., mit Sitz in 140 Dr. Nolenslaan, NL-6136 GV Sittard, Gesellschaftsnummer 14033374,

hier vertreten durch Herrn Georges THINNES, Finanzberater, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 23. August 2012.

Die obengenannte Vollmacht, unterzeichnet von der erschienenen Person und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Die alleinige Gesellschafterin hat den Notar dazu aufgefordert, festzuhalten, dass sie die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BOELS LUXEMBOURG GmbH, mit Sitz in L-1370 Luxemburg, 298, Val Sainte Croix ist, welche durch notarielle Urkunde vom 21. April 2006 des Notars Joseph ELVINGER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, gegründet wurde und im „Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ Nummer 2162 vom 21. November 2006 veröffentlicht wurde,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Sektion B und Nummer 120.144.

Die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, ersucht den amtierenden Notar folgendes festzuhalten:

*Erster Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin beschließt den Sitz der Gesellschaft von L-1370 Luxemburg, 298, Val Sainte Croix nach L-3895 Foetz, 5, rue des Artisans zu verlegen.

*Zweiter Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin beschließt den ersten Absatz von Artikel 2 der Satzungen abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„Der Sitz der Gesellschaft ist in Foetz.“

*Schätzung der Kosten*

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf achthundert Euro geschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Georges THINNES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 octobre 2012. Relation GRE/2012/3926. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Junglinster, den 14. November 2012.

Référence de publication: 2012148179/43.

(120195982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

**Vecoflex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 18, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 164.814.

En date du 7 novembre 2012, la société accepte les cessions de parts sociales suivantes:

Monsieur GELEBIEWSKI Raymond, né le 23 novembre 1957 à Hayange (F), demeurant à F-57100 Thionville, 6, rue du Vanneau,

cède et transporte par les présentes, sous les garanties de droit,

CINQUANTE parts sociales qu'il détient dans la société à responsabilité limitée VECOFLEX S.à r.l., société de droit luxembourgeois constituée en date du 10 novembre 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B1641814

à Monsieur GELEBIEWSKI Joffrey, né le 16 septembre 1989 à Hayange (F), demeurant à F-57100 Thionville, 6, rue du Vanneau ce acceptant.

Monsieur GELEBIEWSKI Raymond, né le 23 novembre 1957 à Hayange (F), demeurant à F-57100 Thionville, 6, rue du Vanneau,

cède et transporte par les présentes, sous les garanties de droit,

CINQUANTE parts sociales qu'il détient dans la société à responsabilité limitée VECOFLEX S.à r.l., société de droit luxembourgeois constituée en date du 10 novembre 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B1641814

à Monsieur GELEBIEWSKI Johan, né le 29 juin 1984 à Hayange (F), demeurant à F-57970 Yutz, 9A, rue du Stade ce acceptant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012146656/25.

(120192484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.